

Les casques pour la lutte contre les incendies structurels doivent respecter ou dépasser la norme 1971 de la NFPA, *Standard on Protective Ensembles for Structural Fire Fighting and Proximity Fire Fighting*, (« Norme sur les ensembles de protection pour la lutte contre les incendies de bâtiments et la lutte contre les incendies à proximité »), édition 2013 (relative aux casques de sapeur-pompier structurels). La certification/vérification doit être fournie par le biais d'une documentation écrite provenant d'un laboratoire d'essai tiers indépendant et reconnu.

Un casque répondant aux exigences de la présente spécification doit être fourni sur demande en tant qu'échantillon pour être inspecté et pour en vérifier la conformité dans les 10 jours ouvrables suivant la demande.

L'autorité compétente se réserve le droit d'accepter les offres soumises selon leur évaluation en fonction de la conformité à la norme en matière de performance et de toute autre exigence applicable en ce qui concerne l'ajustement et le fonctionnement.

L'autorité compétente se réserve le droit d'accepter le casque le plus approprié en fonction des critères énoncés ci-dessus sans tenir compte des offres dont les prix sont les plus bas.

Les soumissionnaires retenus doivent envoyer des casques arrivant directement du fabricant dans les 14 jours ouvrables suivant la réception de la commande auprès du distributeur.



Général

Les casques conformes à cette spécification sont conçus pour protéger le pompier contre les blessures à la tête et au cou liées aux activités de lutte contre les incendies de bâtiments.

Le fabricant du casque doit être certifié ISO 9001 pour assurer des procédures de qualité et des capacités de production d'un niveau approprié.

Configuration physique

La conception du casque de base doit comprendre une bordure arrière évasée d'une longueur de 35,6 cm (14 po), en plus d'être d'une largeur de 25,4 cm (10 po) où se situe la quincaillerie de l'écran facial et d'une hauteur de 17,5 cm (6-7/8 po).

Coque

La coque doit être constituée d'une fibre de verre composite avec une résine ignifuge thermodurcie.

Un pigment de couleur doit être ajouté à la résine dans le cadre du processus de fabrication qui moule le casque pour maintenir son apparence en masquant les éclats et les rayures qui pourraient se produire lors de l'usure normale du casque et de son utilisation quotidienne.

Une couche dure de poudre de polyester ignifuge à finition brillante doit également être appliquée à la finition extérieure du casque lors du processus de moulage, ce qui produit un matériau homogène réduisant davantage les rayures et les égratignures.

La finition de la coque doit être offerte en blanc, jaune, rouge, noir, orange, jaune-clair, rose, vert et bleu.

La bordure de la coque extérieure doit comporter une garniture de bordure en élastomère renforcé d'aluminium qui est attachée à l'arrière du bord du casque par une pince en acier inoxydable et un anneau en D fixé par un rivet en acier inoxydable.

Selon la norme 1971-2013 de la NFPA, la garniture de bordure ne doit pas fondre, dégoutter, ni s'enflammer lorsqu'elle est testée. La bordure de la coque extérieure doit comporter une garniture de bordure en élastomère renforcé d'aluminium qui est attachée à l'arrière du bord du casque par une pince en acier inoxydable et un anneau en D fixé par un rivet en acier inoxydable. Selon les exigences de la norme 1971-2013 de la NFPA, section 5-2.4 Heat Resistance (« Résistance à la chaleur »), la garniture de bordure ne doit pas fondre, dégoutter, ni s'enflammer lorsqu'elle est testée.

Système de doublure résistante aux impacts

La doublure résistante aux impacts doit être constituée d'une doublure en mousse d'uréthane collée à une coque intérieure noire résistante à la chaleur élevée avec une température de fléchissement sous charge > 104,4 °C (220 °F) à 264 psi. La doublure en mousse d'uréthane doit être formée sans l'utilisation de chlorofluorocarbures pour éliminer le potentiel de dilatation supplémentaire lorsqu'elle est soumise à la chaleur pendant l'utilisation réelle du casque.

La coque intérieure noire doit comporter quatre morceaux de 2,5 cm x 7,6 cm (1 po x 3 po) de matériau autoagrippant dont la face arrière est adhésive. Deux pièces sont fixées de chaque côté, pour y attacher le protecteur d'oreilles-cou sur les côtés de la coque intérieure.

Système de suspension de sangles de sommet

Le système de suspension de sangles de sommet doit comporter trois sangles en nylon de 1,9 cm (3/4 po) fixées à six attaches en nylon. Les attaches doivent être fixées dans le rebord de la coque intérieure contre la doublure en uréthane résistante aux impacts.

Bandeau à cliquet

Le casque doit offrir un ajustement rapide de la taille au moyen d'un système d'ajustement à cliquet attaché à un bandeau de nylon résistant à la chaleur. Le bandeau doit être attaché à la coque intérieure par quatre boutons d'acétal noir (deux devant et deux derrière). Le bandeau doit pouvoir être relevé ou abaissé à l'intérieur de la coque intérieure à certains emplacements sur le bandeau. Cet ajustement ne doit pas affecter la hauteur du casque sur la tête du pompier.

La partie du bandeau ajustable à cliquet doit avoir un dispositif à cliquet d'ajustement de la hauteur situé à l'arrière du bandeau, à l'intérieur de la coque intérieure, pour permettre au bouton à cliquet d'être positionné dans la nuque de la tête du pompier pour lui offrir un bon confort. Ce dispositif à cliquet d'ajustement de la hauteur doit laisser au moins 2,5 cm (1 po) de jeu au moyen des trois attaches d'ajustement de la hauteur pour un permettre un réglage approprié. Cette composante d'ajustement indépendante doit comprendre un morceau de 1,9 cm (3/4 po) de matériau autoagrippant Velcro dont la face arrière est adhésive et qui est située à l'arrière de cette composante au centre pour fixer la partie arrière du protecteur d'oreilles-cou.

Appui-front

Le bandeau doit être muni d'un appui-front en coton ignifuge cousu tout autour du bandeau, et l'arrière du bandeau doit être recouvert d'un matériau de rembourrage coussiné en mousse sur le front, qui est amovible pour être lavé et remplacé. Il n'est pas permis que le rembourrage soit cousu au bandeau. Un appui-front optionnel en cuir doit être offert.

Sangle de menton

La sangle de menton doit être composée de deux morceaux de sangle en NomexMD noir de 1,9 cm (3/4 po) avec une boucle à détachement rapide en nylon très résistant et une fermeture à glissière de facteur chromée.

Le côté mâle de la boucle à détachement rapide doit être ancré au côté droit de la coque extérieure avec un support de fixation à bloc d'ancrage diélectrique et deux vis en acier inoxydable, ou pour les sangles de menton ReTrak Series, avec trois vis en acier inoxydable. La partie longue de la sangle de menton avec le côté femelle de la boucle à détachement rapide et la fermeture à glissière de facteur doit être fixée au côté gauche de la coque extérieure de la même manière que pour le côté mâle.

Lorsque la sangle de menton est attachée et entièrement étendue, sa longueur maximale doit être d'au moins 61 cm (24 po) lorsqu'elle est mesurée d'un bloc d'ancrage à l'autre.

Protecteur d'oreilles-nuque

Le protecteur d'oreilles-nuque doit être composé d'une coque extérieure en Nomex indéchirable de 170,1 g (6 oz) recouverte de trois couches de finette ignifuge pour offrir un bon niveau de confort et de protection. Une bande de matériau auto-agrippant de 2,5 cm (1 po) doit être cousue en une bande continue sur le dessus de la coque extérieure du protecteur d'oreilles-nuque pour l'attacher à la coque intérieure.

Lorsqu'il est correctement attaché à la coque intérieure du casque, le protecteur d'oreilles-nuque doit avoir la couverture minimale suivante sur les côtés et à l'arrière du bord du casque :

1. 15,2 cm (6 po) des côtés du bord du casque vis-à-vis la sangle de menton.
2. 16,5 cm (6,5 po) de l'arrière au centre du bord du casque

Protection de l'œil

Selon les exigences énumérées dans norme 1971 de la NFPA, l'une des options de protection de l'œil suivantes doit être spécifiée avec le casque.

Visière ReTrak™

La visière, lorsqu'elle n'est pas déployée, doit se ranger de tout en étant protégée entre la doublure intérieure et la coque extérieure. La visière doit satisfaire aux exigences de la norme Z87.1 de l'ANSI/ISEA, Standard for Eye and Face Protection (« Norme de protection de l'œil et du visage »). Cette certification doit satisfaire aux exigences 1971 de la NFPA pour la performance de résistance à la chaleur et aux chocs. Le matériau de la visière doit être un polyarylate résistant aux températures élevées. Un coussinet de confort pour le nez doit être fourni. La visière doit être optiquement adéquate en comprenant un revêtement résistant aux rayures sur les surfaces intérieure et extérieure.

La visière doit pouvoir être déployée d'une seule main par le porteur du casque. La visière doit traverser deux axes de mouvement pour accueillir la plupart des lunettes, des lunettes de protection ou d'autres types de lunettes protectrices.

Aucun outil ne doit être nécessaire pour retirer le protecteur oculaire afin de le nettoyer, de le décontaminer ou de le remplacer. La visière doit être maintenue en place par des verrous de retenue. Les verrous doivent être actionnés à l'aide d'un seul doigt.

Écran facial

L'écran facial doit être faite d'un matériau en carbonate de polypropylène à revêtement solide de 10,2 cm x 38,1 cm (4 po x 15 po) qui est moulé dans la position formée et conçue pour s'adapter au contour du bord du casque. L'écran facial doit être homologuée pour satisfaire aux exigences optiques de la norme Z87.1 de l'ANSI/ISEA, Standard for Eye and Face Protection (« Norme de protection de l'œil et du visage »). Cette certification doit satisfaire aux exigences 1971 de la NFPA pour la performance de résistance à la chaleur et aux chocs.

Lorsque l'écran facial est monté, il doit permettre une rétractation minimale de 90 ° en position rabattue.

L'écran facial doit être monté sur le bord de la coque extérieure à l'aide d'une vis de serrage en nylon/d'un goujon fileté en acier inoxydable renforcé de verre et résistant aux flammes, fixé à un écrou en T en laiton qui est soutenu par une rondelle en aluminium et un support de montage. La quincaillerie de l'écran facial doit satisfaire à la norme 1971 de la NFPA, Flame Resistance Test (« Essai de résistance aux flammes »). Le support de montage doit être fixé sur le bord de la coque extérieure avec les vis de la sangle de menton.

FX Series

Casque de sapeur-pompier structurel

Caractéristiques techniques

Lunettes de protection

Le périmètre entier des lunettes de protection doit être ventilé autour du cadre moulé gris foncé. La lentille doit être en polycarbonate d'une épaisseur de 2,8 mm avec des revêtements antibuée et antirayures. Les lunettes doivent être homologuées pour satisfaire aux exigences optiques de la norme Z87.1 de l'ANSI/ISEA, Standard for Eye and Face Protection (« Norme de protection de l'œil et du visage »). Le système de sangles des lunettes doit comprendre un ajustement rapide de la longueur/tension qui peut être effectué avec le port des gants de pompier. Les lunettes doivent être retenues par le raccord direct des deux sangles de lunettes qui se fixent sur les côtés gauche et droit du système de coque intérieure, ou par une seule sangle de lunettes qui se place autour de la coque extérieure.

Bandes rétro-réfléchissantes

La coque extérieure doit comporter 8 marquages rétro-réfléchissants en forme de pentagone et en jaune clair fluorescents, situés à distance égale tout autour de la circonférence du dôme. Les matériaux réfléchissants doivent être des microbilles de verre afin de maximiser la résistance à l'exposition à la chaleur lors de la lutte contre les incendies. Les matériaux réfléchissants à base de vinyle ne seront pas considérés comme étant équivalents. Les options de couleurs doivent comprendre le jaune clair et l'orange-rouge (standard), et les garnitures facultatives en jaune clair, en orange-rouge et en motifs de feuilles d'érable.

TrakLite®

Le casque doit être offert avec l'option lumière intégrée. Toutes les spécifications de la lumière intégrée peuvent être trouvées sur notre site Web : <https://www.bullard.com/product/traklite>

Garantie

Bullard garantit à l'acheteur original que le casque de sapeur-pompier et les composantes non électroniques sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'un entretien routinier pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de fabrication inscrite sur la coque du casque et offre une garantie à vie (comme définie dans la norme 1851 de la NFPA : 10 ans) sur les composantes non électroniques.

Amérique :
Bullard 1898 Safety Way
Cynthiana, KY 41031-9303 • É.-U.
Sans frais aux États-Unis : 877-BULLARD
(285-5273)
Tél. : + 1-859-234-6616
Télééc. : + 1-859-234-8987

Europe:
Bullard GmbH
Lilienthalstrasse 12
53424 Remagen • Germany
Tél. : + 65-6745-0556
Télééc. : + 65-6745-5176

Asie-Pacifique :
Bullard Asia Pacific Pte. Ltd
LHK Building
701, Sims Drive, #04-03
Singapour 387383
Tél. : +65-6745-0556
Télééc. : +65-6745-5176



©2017 Bullard. Tous droits réservés.

Nomex est une marque de commerce déposée d'E.I. DuPont de Nemours & Company.

Velcro est une marque de commerce déposée de Velcro USA.
8227 (0517)